

GéroNam

Communauté d'acteurs du bien- vieillir
de la province de Namur

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET PROPOSÉ PAR GÉRONAM ?

Préambule

L'objectif de la présente note est de fournir à toute personne, souhaitant bénéficier de l'accompagnement de projet proposé par GéroNam, toutes les informations quant à la marche à suivre.

Les porteurs de projet qui le souhaitent sont invités à prendre contact avec l'équipe permanente (geronam@province.namur.be) pour toute question ou complément d'information.

Qui sommes-nous ?

GéroNam se définit comme une communauté de personnes et d'organisations. Il est une ressource territoriale pour les citoyens, l'ensemble des professionnels et des acteurs privés et publics de tous les domaines du **bien-vieillir**. C'est une communauté d'échange et d'action qui place la personne âgée au centre de la réflexion et de l'action.

Sa finalité est centrée sur les aînés et s'articule autour de 4 axes :

- L'autonomie
- La qualité de vie
- L'inclusion
- L'empowerment

Que faisons-nous ?

GéroNam poursuit les objectifs suivants :

- **Partager et informer**
Rendre accessibles, échanger et évaluer des informations, des bonnes pratiques, des initiatives. Décloisonner, favoriser les réflexions interdisciplinaires. Donner de la visibilité aux acteurs, actions et initiatives autour du bien-vieillir.

- **Sensibiliser**
Démystifier le vieillissement, faire évoluer les mentalités. Favoriser une culture inclusive, lutter contre les stéréotypes.
- **Anticiper et innover**
Réaliser une analyse des besoins, assurer une veille des changements. Favoriser le développement d'alternatives, faire émerger des solutions au travers de partages d'expériences, d'initiations de projets.
- **Conseiller**
Être force de proposition pour les pouvoirs publics en matière d'évolution des législations, des normes. Augmenter la transversalité entre les différents niveaux de pouvoir et administrations (santé, éducation, etc.).
- **Former**
Favoriser la mise en place de formations pour les professionnels, les aînés, les générations futures. Augmenter l'attractivité des métiers du bien-vieillir et favoriser le développement local.

Pourquoi soumettre un projet ?

La philosophie de GéroNam s'appuie sur la multisectorialité et l'interdisciplinarité des différents domaines du bien-vieillir et sur la complémentarité et la collaboration entre les membres de la communauté. A ce titre, GéroNam entend apporter une véritable plus-value aux projets qu'il accompagne.

GéroNam peut mettre des ressources à la disposition des projets qu'il accompagne. Celles-ci sont à définir en fonction des besoins du porteur.

Il s'agit par exemple de :

- L'aide au montage du projet via un soutien logistique et méthodologique;
- L'apport d'une ou plusieurs expertise-s spécifique-s (multisectorielles et/ou interdisciplinaires) ;
- L'accompagnement à la recherche de sources de financement ;
- La diffusion du projet, de son état d'avancement et de ses résultats au sein du réseau ;
- La recherche d'un ou plusieurs partenaire-s parmi les membres du Gérontopôle pour mettre en œuvre le projet ;
- L'extension du projet à d'autres territoires ;
- La connaissance ou la recherche de l'existant en termes de projets, d'initiatives, de connaissances, d'acteurs, etc.
- ...

Qui peut soumettre un projet ?

- **Tout acteur ou groupement d'acteurs du bien-vieillir** (association jouissant d'une personnalité juridique, Commune, CPAS, entreprise, fondation, société, etc.) dont le siège social ou une antenne locale ou dont les activités/actions se situent/ se déploient **sur le territoire provincial**.

- **Tout groupement d'acteurs dont au moins un membre est actif dans le champ du bien-vieillir** et dont l'activité se déploie sur le territoire de la province de Namur.

Comment soumettre un projet ?

- Le porteur de projet prend connaissance de tous les documents utiles lui permettant de vérifier que son projet correspond à la philosophie du GéroNam (la charte, la présente note, etc.). Il prend contact avec l'équipe permanente de GéroNam (geronam@province.namur.be) afin de l'informer de son souhait de bénéficier de l'accompagnement de projet.
- GéroNam organise une rencontre entre le porteur de projet et une équipe d'orientation. Lors de cette rencontre, le porteur exposera oralement son projet.
- Sur base de cette rencontre, l'équipe d'orientation évalue si le projet peut bénéficier de l'accompagnement.
- L'équipe d'orientation rend son avis :
 - L'équipe rend un avis positif, une équipe d'accompagnement est créée.
 - L'équipe rend un avis négatif argumenté. Si le porteur le souhaite, une nouvelle présentation peut être organisée devant l'équipe d'orientation pour autant que le porteur de projet ait tenu compte des difficultés et éventuels manques pointés par le comité.

En résumé :



Quels sont les critères sur lesquels se base l'équipe d'orientation pour remettre son avis ?

Pour être accompagné par le GéroNam, **le projet doit cumuler les 4 critères suivants :**

- Le projet présenté doit être en adéquation avec la charte du GéroNam ;
- Le projet doit bénéficier à des habitants ou des acteurs de la province de Namur mais peut couvrir d'autres zones ;
- Le projet présente une opportunité pour le territoire. Autrement dit, le projet est innovant, il présente une plus-value pour le territoire ;
- Le projet doit pouvoir être reproductible (transmission du savoir-faire ou des bonnes pratiques développées).

Le porteur de projet

En soumettant un projet, le porteur de projet accepte que celui-ci soit transféré aux membres du GéroNam afin de :

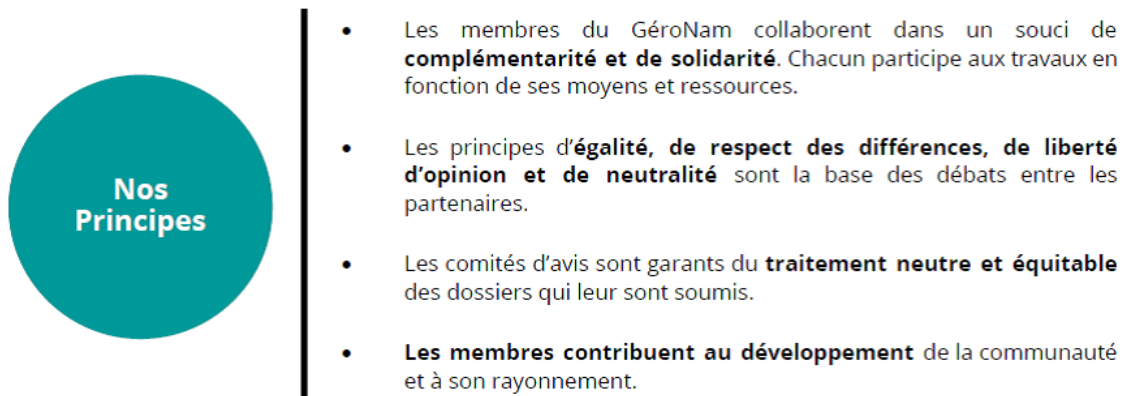
- Constituer une équipe d'orientation pour analyser la recevabilité de son projet ;
- Le cas échéant, créer une équipe d'accompagnement autour de son projet.

Qui analyse les projets ?

Tout projet soumis à GéroNam est analysé par une équipe d'orientation.

Celle-ci est constituée d'un ou deux représentants de l'équipe permanente et d'un ou deux membres.

Comme le stipule la charte du GéroNam (voir extrait ci-dessous), les dossiers seront analysés avec neutralité et impartialité.



Nos Principes

- Les membres du GéroNam collaborent dans un souci de **complémentarité et de solidarité**. Chacun participe aux travaux en fonction de ses moyens et ressources.
- Les principes d'**égalité, de respect des différences, de liberté d'opinion et de neutralité** sont la base des débats entre les partenaires.
- Les comités d'avis sont garants du **traitement neutre et équitable** des dossiers qui leur sont soumis.
- **Les membres contribuent au développement** de la communauté et à son rayonnement.

De plus, chaque membre de l'équipe d'orientation ou d'accompagnement doit veiller, par son comportement, au respect des données, à ne pas divulguer, ni à utiliser des informations reprises dans les dossiers à titre personnel, privé et/ ou professionnel.

Durant tout le processus, chaque membre valorise les intérêts du projet et non ses propres intérêts professionnels et personnels.

Les membres des équipes d'orientation et d'accompagnement ne pourront évoquer les informations relatives au projet en dehors du cadre fixé dans le présent document qu'avec l'accord préalable du porteur de projet.